

## REUNION du 10 avril 2018

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	12
Procuration	1

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

**Présents :** Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, PATRAS, ROCHERAY-FAUCON, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN et VIVET.

**Excusés :** Mmes NAVARDIN et TANILIAN (procuration à D.MEUGNIER), M. ROSSIGNOL.

**Secrétaire :** Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2018.

### 2018 – 32 Aménagement de la zone « les Prés de la Tour » : attribution du marché de travaux

Vu le permis d'aménager n°17 G 3001 accordé le 24/03/2017 pour la construction de 75 logements sur les terrains situés entre la mairie et le chef-lieu,

Vu l'avis d'appel public à concurrence commun avec l'OPAC de la Savoie pour les travaux de viabilisation des terrains,

Vu le rapport de la commission d'analyse des offres en date du 08/09/2017,

Le maire rappelle que ce marché de travaux comprend 2 lots et que les entreprises les mieux-disantes ont été retenues : l'entreprise EIFFAGE (de VOGLANS) pour le lot 1B « terrassement et vrd » pour 253 307.82 € HT, et CHOLAT Jardins (de CHAMBERY) pour le lot n°1C « aménagements paysagers » pour 11 853.50 € HT, qui ont été retenues. Il précise que ces montants correspondent à la partie communale des travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **approuve** le marché avec les entreprises EIFFAGE pour 253 307.82 € HT et CHOLAT Jardins pour 11 853.50 € HT,

\* **autorise** le maire à signer les documents à intervenir.

### Divers :

\* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/2014) :

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises :

- il a signé le 9/04/18 l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec DEKRA pour un montant de 850.00 € HT pour la réalisation de test supplémentaire d'étanchéité à l'air pour la partie communale du bâtiment « La Glycine ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.